



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2022 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 29 septembre 2022 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

#### Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Maria DE JESUS CARLOS, Séverine BUSSON, Karla AREL, Franck CHAUVÉAU, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Naïma FERROUDJI, Norman PANTER, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marc ESNAULT, Jocelyn MINATCHI, Mélanie SCHLATTER, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Thierry BESSE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Mohammed ZAOUÏ (pouvoir à Alice SEBBAG), Héritier LUNDA (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Brahim OUAREM (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Jacques BOULANGER (pouvoir à Marc Le Meur), Patricia BARTOLI (pouvoir à Nadia CARCASSET), Marie-Christine CRIBIER (pouvoir à Marc Esnault), Jérémy SIMON (pouvoir à Laurence MOLINARI), Farah QADHI (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Eléonore MORENO (pouvoir à Michelle BOUCHON), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

#### Absents

Danièle GARCIA, Thomas ZLOWODZKI, Jacques BENISTY.

#### Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 26

représentés : 10

absents : 3

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Jean-Pierre VIMARD est élu secrétaire.

Monsieur Stéphane COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2022

### Délibération n° 14605

DGST : Denis DRAPPIER

Service : Urbanisme

Affaire suivie par Denis DRAPPIER

### SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD BILATERAL 2021 AVEC ARIES ENTREPRISE D'INSERTION.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** la volonté des élus de favoriser les actions d'insertion par l'activité économique sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération

**CONSIDERANT** le protocole d'accord bilatéral 2021 entre ARIES entreprise d'insertion et la ville participant à hauteur de 32 000 €

**CONSIDERANT** l'avis de la Commission Ecologie, Transversalité des politiques environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces, Relations internationales réunie le 22 septembre 2022.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** les termes du protocole bilatéral pour l'année 2021.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le dit protocole avec ARIES, entreprise d'insertion

#### VOTE

Pour : 36

Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme

  
Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

